

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	48

**CONVOCATION**

Datée	Du 31/01/25
Affichée	le 31/01/25

**OBJET**

Débat d'orientation budgétaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trente et un janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

**Absents excusés :** Nadège TROUILLET, Philippe RONDEL, Virginie VIOLET

**Absents :** Pierre DUFAY, Pascal SUARD, Alexandre DEPARIS-AUBRIL,  
Nathalie RIBAUTL

Accusé de réception en préfecture  
N° 000000000-2025-02-06-023  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Avant de présenter en détail les premiers chiffres de la clôture 2024, ainsi que les prévisions budgétaires 2025, Monsieur le Président souhaite rappeler, aux membres du conseil communautaire, les principaux enjeux financiers de la Communauté de communes.

L'année 2024 :

La préparation budgétaire 2024 avait été particulièrement délicate, dans un contexte incertain et toujours inflationniste. La capacité d'autofinancement nette issue du budget 2024, était proche de zéro, suite au refus du conseil communautaire de relever légèrement les taux de fiscalité, afin d'apporter des recettes supplémentaires à hauteur de 400 000 € par an.

2024 a été marqué par la tenue d'une nouvelle CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), qui a permis de rétablir un certain équilibre quant à la répartition des charges d'investissement de la compétence scolaire. Par ailleurs, a été entériné la mise en place d'un principe de dynamisme des compensations, assis sur l'évolution des bases fiscales.

Précisément 2024 marque un tournant dans la mesure où la plupart des recettes de la CDC ont été en recul par rapport à 2023 : baisse de la DGF, baisse du FPIC, baisse des fractions de TVA (en compensation de la TH et de la CVAE). 2024 inaugure sans doute une séquence de gel voire de baisses des recettes provenant de l'Etat, ce qui doit nous alerter tout particulièrement.

En synthèse sur l'exécution budgétaire 2024 :

**Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**

- Dans un contexte difficile, la gestion des services a permis de réduire le montant des dépenses de fonctionnement par rapport à la prévision budgétaire, certes parfois au prix de postes restés vacants
- Cet effort a permis de stabiliser le niveau de CAF nette par rapport à 2023, alors que les recettes perçues par l'Etat (dotations et compensations) ont baissé.
- La CAF reste toutefois en deçà du montant nécessaire pour financer les investissements courants incontournables : 1 million d'euros

**Un travail crucial sur les subventions de nos projets d'investissement :**

- Nos projets sont bien subventionnés, de par leur qualité mais également parce que nous mettons en œuvre une organisation de veille et de partenariats fructueuse avec nos financeurs (Etat,

Accusé de réception en préfecture  
N° 2025-02-06-023  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Région, Département, Ademe, Banque des Territoires, appels à projets...).

- Le reste à charge sur nos grands projets permet de limiter la consommation de nos excédents
- Toutefois ces soutiens sont fragiles. L'Etat a annoncé une baisse de l'enveloppe du fonds vert, sur lequel nous comptons pour nos projets en cours.

**Un endettement maîtrisé :**

- Nous avons emprunté 1 million d'euros en 2024, permettant de maintenir constant notre capital restant dû et de stabiliser notre ratio de désendettement autour de 7,5

**Un bon niveau d'excédents permettant de faire face aux besoins de trésorerie des deux prochaines années :**

- En raison des éléments évoqués ci-avant, nous sommes parvenus à ne pas puiser sur nos excédents en 2024. Ce niveau d'excédent est lié en grande partie, à la maîtrise de nos dépenses, mais également au décalage de certains projets inscrits en 2024 et non intégralement réalisés. Ils permettront de financer les grosses opérations engagées sur les deux prochains exercices (Victor Hugo, PAS, Pôle administratif, ANRU)

Les perspectives 2025 :

La préparation 2025 s'inscrit dans un contexte encore plus incertain que celle de l'an passé. Le dernier projet de loi de finances, certes censuré, prévoyait des mesures très défavorables pour les collectivités :

- Réduction ou suppression du FCTVA
- Hausse des charges salariales
- Gel des fractions de TVA
- Revalorisation des bases relativement faible
- Réduction des enveloppes du fonds vert

Il est clair que l'effort constant maintenu sur nos dépenses ne peut à la longue compenser l'érosion de nos recettes. D'autant que nous n'avons pas la main sur toutes nos dépenses et qu'une grande partie constitue des reversements, qui eux sont souvent indexés année après année.

La question du financement à long terme de notre CDC, au regard des enjeux de rénovation de notre patrimoine et du maintien de services à la population de qualité, reste donc posée.

Dans ce contexte, les projets d'investissement inscrits sont ceux et seulement ceux déjà engagés et financés. ~~Notre emprunt sera limité à un million d'euros comme les années précédentes.~~

Accusé de réception en préfecture  
le 20/02/2025 à 15:00  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception en préfecture : 13/02/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L5211-36 et L5217-10-4
- Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,
- Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2025

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport transmis et commenté en séance

**UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 FEV. 2025  
Publié en ligne le 13 FEV. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER

